

Rétrospective 2024

LE PETIT SAINT GARENNAIS



LICENCIÉE AU CLUB DE GAILLON-AUBEVOYE,
AURÉLIE AUBERT DÉCROCHE LA MÉDAILLE
D'OR AUX JEUX PARALYMPIQUES 2024 !



VIE DE LA COMMUNE
VIE ASSOCIATIVE
CONSEIL MUNICIPAL



Aurélie Aubert décroche la médaille d'or !

Née à Dreux en 1997 et atteinte d'une paralysie cérébrale due à un manque d'oxygène à la naissance, Aurélie Aubert a inscrit son nom en lettres d'or dans l'histoire du sport français. Licenciée au club de Gaillon Aubevoye, au cœur de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, cette jeune femme a conquis le monde en remportant la médaille d'or aux Jeux Paralympiques de Paris en Boccia (catégorie BC1). Le 16 octobre dernier, Aurélie Aubert a confirmé sa domination en remportant une nouvelle victoire lors des Championnats de Normandie dans sa catégorie. Une performance qui souligne son engagement et sa soif de réussite. Le sport adapté continue de briller en Normandie. En effet, lors de ces mêmes championnats, un autre talent local s'est illustré : Quentin Gouas. Originaire de Saint-Aubin-sur-Gaillon, ce jeune sportif a remporté la catégorie BC3. Cette double victoire est une immense fierté pour la région et témoigne de la vitalité du sport adapté en Communauté d'Agglomération Seine Eure. Les succès d'Aurélie Aubert et de Quentin Gouas sont le fruit d'un travail acharné, d'une passion sans limite et d'un soutien indéfectible de leur entourage. Leurs parcours remarquables mettent en lumière l'importance de promouvoir le sport adapté et d'offrir à tous les athlètes, quelle que soit leur différence, la possibilité de s'épanouir et d'exceller.



crédit photo RMC Sport BFMTV



Martine GIRBAL, conseillère, accompagnée d'Augustin RICARD, porteur de la flamme à Vernon

Un Saint-Garennais porteur de la flamme

Le samedi 6 juillet 2024, Saint-Pierre a participé au parcours de la flamme olympique à travers Vernon avec un relais réalisé par Augustin Ricard, jeune sportif de la commune. Augustin est un sportif multi-talentueux qui a pratiqué le rugby, le tennis et l'athlétisme au niveau régional et national, et qui prépare actuellement son entrée en école d'ingénieur. Cet événement exceptionnel a rassemblé à Vernon près de 7.000 spectateurs enthousiastes sur un tracé de 5 kilomètres et environ 25.000 personnes au cours de la journée dans les différentes communes de l'Eure.

PARIS 2024



Horaires de la Mairie : Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h.

02 32 52 51 24

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

Site Internet officiel de la mairie : Nous vous invitons à consulter le site officiel de la mairie afin de vous tenir informés des dernières actualités.

Les informations y sont mises à jour régulièrement : www.saintpierrelagarenne.fr

Application gratuite **Panneau Pocket** : Vous souhaitez être informés instantanément d'une information importante concernant la Commune, téléchargez cette application et vous recevrez des notifications sur votre téléphone portable.



Chères Saint Garennaises, Chers Saint Garennais,

Nous vivons une époque marquée par de nombreuses incertitudes. Un avenir qui semble parfois s'éloigner, flou et incertain. Les collectivités locales, piliers de la vie démocratique et sociale en France, font face à une situation financière de plus en plus complexe. La conjonction de plusieurs facteurs, notamment la baisse du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), la hausse des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) et la diminution des dotations de l'État, exerce une pression sans précédent sur leurs budgets. Pour Saint Pierre la Garenne, à cela s'ajoute une augmentation de la participation du SDIS et du FPIC, nous évaluons une perte d'environ 30 000 € pour 2025.



Pourtant, au milieu de ces nuages une lueur d'espoir a brillé cet été : les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cet événement planétaire, qui s'est tenu à quelques encablures de chez nous, nous rappelle l'importance du sport, de l'unité et de la joie de vivre. Les Jeux favorisent le rapprochement entre les différentes communautés et contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à une nation. Le passage de la flamme olympique à Louviers a été l'occasion pour la ville d'organiser de nombreuses animations et de célébrer cet événement sportif d'envergure internationale. Des milliers de personnes ont ainsi pu assister à ce spectacle unique et encourager les porteurs de la flamme (photo au verso). Les Jeux Paralympiques ont mis en lumière la diversité des sports adaptés et ont permis de découvrir de nouveaux talents, comme l'euroise Aurélie Aubert.

Les médailles remportées par les athlètes français ont suscité une immense fierté nationale et ont inspiré de nombreuses personnes, notamment les jeunes. Aujourd'hui, nous constatons une hausse d'inscription dans tous les sports et surtout à la natation grâce aux performances de notre sympathique athlète Léon Marchand, médaillé cinq fois à Paris.

Cette année, la municipalité a décidé de mener à bien d'importants travaux de rénovation dans notre école. Pour un montant de 88 000 euros, nous avons procédé à la réfection des portes, au remplacement des stores de deux classes, au nettoyage de la toiture et au changement des sous-toits et gouttières. Cet investissement est un gage de notre engagement pour l'avenir de nos enfants, pour leur offrir un cadre de vie et d'apprentissage sain et sécurisé.

Depuis plus de deux ans, nous travaillons sur le projet d'extension et de rénovation énergétique de la salle des fêtes, les travaux débuteront au premier trimestre 2025. Nous avons décidé de placer tous nos investissements dans ce bâtiment communal, car la salle des fêtes n'est pas qu'un simple équipement. Elle est un véritable atout qui contribue à l'animation de la vie locale et au renforcement du lien social. La salle des fêtes est un lieu de vie, un lieu de partage pour nous, pour nos associations.

Tous nos remerciements vont aux associations qui font vivre le village.

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter à tous une excellente année 2025, pleine de bonheur et de réussite.

Ensemble, faisons de Saint-Pierre-la-Garenne une commune où il fait bon vivre, aujourd'hui et demain.

Liliane Bourgeois

Le Petit Saint Garennais, magazine d'information de la commune de Saint-Pierre-la-Garenne

Réalisation et rédaction : secrétaires de mairie

Impression : AGEFIM

Crédit photo : Mairie, Comité des Fêtes, ASSPLG

SOMMAIRE

LA VIE DE LA COMMUNE

Commémorations/Élections.....	4
Le Budget.....	5
État civil.....	6
Repas des aînés.....	8
École.....	10
Jeux.....	14
Les Travaux.....	15
Projet salle des fêtes.....	18

LA VIE ASSOCIATIVE

L'Amicale St Garennaise.....	20
La Bibliothèque/Ludothèque.....	21
Focus artistes.....	22
Le Comité des Fêtes.....	23
L'Association Sportive.....	26

INFOS DIVERSES

Recette.....	30
Péage flux libre.....	31
Sécurité numérique.....	32

CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbaux.....	34
---------------------	----

Commémorations / Élections

8 mai

Le 8 mai rend hommage aux soldats français et alliés qui se sont sacrifiés pour la liberté. Sa commémoration s'est déroulée en présence de madame le Maire et des élus. Des gerbes de fleurs furent traditionnellement déposées au pied du monument aux morts.



Commémoration du 8 mai 2024

11 novembre

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918, a été célébré par une cérémonie qui a rendu hommage aux soldats français qui se sont sacrifiés pour défendre la France. Alain Saunier, 1er adjoint, a également rappelé l'importance de la paix et de la liberté, valeurs pour lesquelles ces soldats ont combattu.



Marcel VALLEE, porte drapeau à la Commémoration du 11 novembre 2024



À la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, la commune déplore six morts. Le Maire de l'époque, Monsieur Anatole Delavigne, et son conseil municipal décidèrent de rendre un hommage solennel à ses morts en érigeant un monument commémoratif. Cette stèle pyramidale d'une grande sobriété fut élevée dans l'enceinte du cimetière en 1920.

Les Élections 2024

Au mois de juin/juillet, nous avons été appelés trois fois aux urnes.



Le 9 Juin aux élections européennes :

Avec une participation record pour des élections européennes : 53,29 %, les résultats du département de l'Eure sont :

- La France revient ! Avec Jordan Bardella et Marine Le Pen (Irn) : 42,66 %
- Besoin d'Europe (Iens) : 13,23 %
- Réveiller l'Europe (Iug) : 10,41%
- La France insoumise - union populaire (Ifi) : 6,49 %
- La droite pour faire entendre la voix de la France en Europe (Ilr) : 4,83 %
- La France fière, menée par Marion Maréchal et soutenue par Eric Zemmour (Irec) : 3,54%
- Europe Écologie (Ivec) : 3,01%
- Alliance Rurale (Idvd) : 2,30%
- Gauche unie pour le monde du travail soutenue par Fabien Roussel(com) : 2,27 %
- Parti animaliste - les animaux comptent, votre voix aussi (Idiv) : 1,46%

Le 30 juin et 7 juillet aux élections législatives :

Avec une belle participation de 67,74 %, dans le département de l'Eure seule la 4ème circonscription a obtenu un député Nouveau Front Populaire :

- Philippe Brun : 31 914 voix, 52,83 %
- Patrice Pauper : 28 495 voix, 47,17 %



Philippe BRUN, député Nouveau Front Populaire

Budget 2024

Conformément à notre engagement de début de mandat, les taux des taxes restent inchangés : 36,63 % pour la taxe foncière bâti et 48,82 % pour la taxe foncière non bâti.
Nos investissements sont concentrés sur la rénovation énergétique et acoustique de notre salle des fêtes.

Nos dépenses :

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	en €
Charges à caractère général	161000,00
Charges eau, fioul (école déduite), électricité	101000,00
Carburants: véhicules service technique	6000,00
Abonnement internet, téléphone, site internet, panneau pocket	10000,00
Assurances véhicules et bâtiments communaux	16200,00
Fêtes et Cérémonies	12000,00
Impression St Garennaï et cartes de vœux	5500,00
Autres services : destruction frelons asiatique, raticides, annonces	8000,00
Taxes Foncières et autres frais Tipi	2300,00
Ecole : 20 %	92100,00
Repas cantine	30000,00
Fournitures scolaires : 60 € par enfant	6500,00
Livres de fin d'année + dictionnaires : 20 € par enfant	1900,00
Voyages scolaires : billetteries + bus (50 € par enfant)	5000,00
Chauffage fioul école	12500,00
Maintenance informatique	2200,00
Séances de piscine	3500,00
Frais de scolarité pour enfant en classe CLISS	1000,00
Location photocopieur+forfait copies	4500,00
Entreprise de nettoyage et fournitures d'entretien	25000,00
Mairie : 4 %	29700,00
Fournitures administratives + Reliure registres	3000,00
Adhésion RGPD, associations des élus	1000,00
Illuminations de Noël	10500,00
Affranchissement et relève courriers	3000,00
Conso Tél + locStandard téléphonique	6000,00
Frais déplacement	800,00
Location photocopieur+forfait copies	5400,00
Aînés : 4 %	21500,00
Présence Verte	1500,00
Bons des aînés et aides	13000,00
Repas des aînés	5000,00
Taxi marché de Gaillon	2000,00
Travaux : 33 %	169730,56
Voirie	21000,00
Enfouissement des réseaux Télécom Siège 27	20000,00
Fournitures service technique	34027,00
Maintenance : Ascenseur, feux tricolores, Vidéosurveillance...	28000,00
Entretien véhicules et autres	12850,00
Vêtements de travail	4000,00
Cagnotte pour travaux	49853,56
TOTAL CHARGES GENERALES	474030,56
TOTAL CHARGES DU PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	594725,00
Agents municipaux	475000,00
Indemnités élus + charges	35000,00
SDIS	34000,00
Subventions associations	29445,00
Aides aux administrés : permis de conduire, séjour, centre aéré, act	14880,00
Secours CCAS	6400,00
TOTAL AUTRES CHARGES	52716,00
Intérêts bancaires	3000,00
Atténuations de charges FPIC (Fonds de solidarité interco)	24400,00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	25316,00
VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	656684,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1803471,56

Nos recettes :

NOS RECETTES DE FONCTIONNEMENT	en €
EXCEDENT REPORTE	710259,15
Remboursement CPAM et assurances	0
Redevances RODP et concessions cimetières	3300
Recettes factures cantine et garderie	37000
Etat : Taxes foncières, dotations, taxe pylone DGF	605812,41
Département : fonds de péréquation	30000
Agglo Seine Eure Compensation et dotations	407400
Loyers de salle des fêtes et autres	9700
Dons	0
Remboursement suite à des sinistres	0
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1803471,56



Nos investissements :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	en €
DEFICIT INVESTISSEMENT	149
DEPENSES IMPREVUES	0
EMPRUNTS Ecole et Tvx du Goulet	23500
Licence informatique, site internet, frais géomètre	24600
Travaux enfouissement Electrique et EP	120000
Travaux Voirie rue du Gratte Paille	61000
Mairie : sécurisation entrée	2000
Ecole : portes, stores, nettoyage toiture, vélos	88000
Cimetière : plantation	1600
Autre aménagement : rénovation Salle Age d'Or, borne incendie, extincteurs...	46000
borne rue de l'Île, voirie Chemin de Tourneville, entrées rue du Gra	32000
Meubles	5500
Matériels service technique : tracteur, broyeur	93000
Travaux salle des Fêtes :	500000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	997349
RECETTES INVESTISSEMENT	en €
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	656684
Opérations d'ordre	25315
Taxes, Taxes d'aménagement	23000
Excédent de fonctionnement capitalisés	135150
Fonds de concours de la Case	55600
Subventions Etat Fond Vert	101600
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	997349

NAISSANCES - MARIAGES - PACS - BAPTÊMES - DÉCÈS

Mariages



Toutes nos félicitations à nos nouveaux couples :



Le 21 septembre, Marie-Cécile Féry et Patrice Védie.



Le 15 juin, Patricia Deroletz et Philippe Lauer.



Pacs

- Le 26 janvier, Sarah De Carvalho et Kévin Lennuiez.
- Le 16 février, Hélène Milinaire et Baptiste Parisy.
- Le 26 avril, Ophélie Pajaud et Damien Hébert.
- Le 9 octobre, Nathalie Strunck et Patrice Martinez.

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue

- Lior Jubénot, né le 16 avril.
- Seyfi Yazici, né le 14 octobre.



Décès

En 2024, cinq Saint Garennaï nous ont quitté : Daniel Givry le 4 janvier, Manrique de Lourtioux le 10 mars, Simone Rousselle le 10 juin, Jean-Marie Delavigne le 15 juin, Maria Turmel le 23 octobre.

Simone ROUSSELLE, très active dans les associations



Simone Rousselle, décédée le 10 juin 2024, était très impliquée dans la vie municipale et associative de Saint Pierre la Garenne.

C'est en 2002, qu'André Renault, Maire de l'époque, lui demanda de rentrer dans son conseil municipal et lui proposa le poste de 3ème Adjoint.

Très active pendant son mandat d'Adjointe, elle aura pour délégation les finances et les affaires scolaires. Elle était membre du Centre Communale d'actions sociales. Elle était aussi Trésorière du Comité des Fêtes de Saint Pierre la Garenne et membre de la chorale « les Voix Normandes ». Face à la pandémie et au décès de son fils Alain survenu en 2020, madame Rousselle n'a pas pu reprendre les activités du Club de l'Age d'Or. Puis à son tour, elle tomba malade.

Mon conseil municipal et moi-même tenions à témoigner du dévouement et de l'engagement de madame Simone Rousselle et renouvelons nos sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses amis.

Cimetière, de nouveaux tarifs

À compter du 3 septembre, les prix des concessions ont été révisés :

Concession cimetière :

30 ans : 300 € pour 2 places - 600 € pour 4 places

15 ans : 150 € pour 2 places - 300 € pour 4 places

Cavurne :

15 ans : 150 € - 30 ans : 320 €

(0,60 x 0,60 pouvant recevoir 4 urnes)

Columbarium :

30 ans : 500 € / case 50 ans : 700 € / case



Repas des aînés

Déjeuner à Venise

Le Dimanche 27 octobre, la municipalité a offert le traditionnel repas des aînés à quatre-vingt-cinq personnes. Entre amis ou entre voisins, les Saint Garennaïens ont apprécié ce moment de partage et de joie. Le repas du traiteur Courtonne et l'animation furent très appréciés.

Cette année, c'est l'association venabloise « Masques en Seine », qui l'a animé. Tout au long du repas une quinzaine de personnages costumés a défilé et a permis de découvrir l'ambiance du carnaval de Venise... Tout y était la décoration, les costumes et les masques ... On s'y croyait !



Masques en Seine

Déjeuner à Venise

Kir pétillant et jus de fruit
Mises en bouche

Ravioles aux écrevisses sauce crème

Sorbet pommes calvados

Aiguillettes de canard aux griottes

Pomme de terre gratinée

Poêlée de légumes

Bouquet de salade verte et son duo de fromages

Entremet caramel poire et sa crème anglaise

Coupe de champagne

Love Venise

Menu



Masques en Seine



Josette PIERONI et Michel BARBOSA, nos doyens, accompagnés de la troupe de Masques en Seine

Repas des aînés



Le tapis rouge est déployé pour le repas des aînés !



Nicole BOURGEOIS



Serge LENORMAND



Liliane BOURGEOIS et Alain SAUNIER entourés de toute l'équipe de Masques en Seine

L'école compte 89 élèves. Ils sont répartis dans quatre classes :

Mme Roussel : 11 élèves de Petite section et 13 élèves de Moyenne section.

Mme Pierrat : 9 élèves de Grande section et 12 élèves de CP.

Mme Bertois, Mme la Directrice : 12 élèves de CE1 et 12 élèves de CE2.

M. Marie : 12 élèves de CM1 et 8 élèves de CM2.



8 février, spectacle ciné-concert à Saint Aubin sur Gaillon « The Pilgrim » de Charlie Chaplin de la GS au CM2



16 février, sensibilisation à l'importance du sommeil

Le sommeil est un besoin fondamental de l'enfant. Il lui assure un bon développement physique, psychique et cognitif. Un sommeil de bonne qualité est donc essentiel au développement de l'enfant et l'aide dans ses apprentissages. Pendant qu'il dort, l'enfant consolide tout ce qu'il a appris dans sa journée. À l'inverse, ne pas dormir suffisamment peut nuire à sa santé, affecter sa mémoire, son raisonnement logique, son comportement et sa capacité à gérer ses émotions. Il existe des difficultés de sommeil comme l'insomnie et des pathologies du sommeil.

On dort un tiers de notre vie. Ce n'est pas du temps perdu.

Tu as besoin de dormir pour :

- Mieux mémoriser et mieux apprendre**
Ton cerveau travaille, trie, et enregistre ce qui est important. Bien dormir, c'est développer une meilleure mémoire et une meilleure concentration.
- Mieux gérer tes émotions**
Ton cerveau trie et retient aussi les émotions, ce qui te permet de développer ta personnalité et d'être moins stressé.
- Bien grandir et mieux bouger !**
Ton corps se repose : il produit ce qui te permet de grandir et tes muscles récupèrent l'énergie perdue pendant la journée.
- Mieux te défendre**
Tu élimines les déchets produits par ton corps et ta peau se renouvelle. Dormir renforce aussi les défenses immunitaires : ce qui te permet de lutter contre les microbes...

Après une bonne nuit, tu te sens en forme et plus disponible pour profiter de la journée.

La sieste
Ce n'est pas que pour les bébés. Pas trop longtemps, ni trop tard, pour ne pas te décaler. 10 à 15 minutes te suffisent pour être moins fatigué le restant de la journée.

LE SAVAIS-TU ?
De 6 à 13 ans, il te faut entre neuf et onze heures de sommeil environ pour être en forme.



16 février, sensibilisation aux effets des écrans

Les effets des écrans sur le sommeil : Les enfants ont besoin de jouer et d'explorer le monde avec leurs cinq sens pour se développer. Les écrans ne sont pas des jouets comme les autres. Ils captent l'attention non volontaire par des images et des sons sans interaction humaine.

Une utilisation excessive peut aller jusqu'à induire des troubles.



23 février, animation sur le cycle de l'Eau proposée par la Communauté d'agglomération Seine Eure



En lien avec les programmes scolaires CYCLE 2 [Questionner le monde] et CYCLE 3 [Sciences et technologie] de l'Education Nationale, la Direction du Cycle de l'Eau et de la Nature de l'Agglomération Seine-Eure a proposé une animation gratuite en classe présentée par Pauline Bachelet autour de deux outils pédagogiques et complémentaires :

- La maquette pédagogique en 3 Dimensions, représentant une vallée et son cours d'eau.
- La fresque géante du bassin versant du fleuve "la Seine".

Pendant plus d'une heure, les enfants ont décrit ce qu'ils voyaient et ont appréhendé en douceur le fonctionnement naturel des cours d'eau, le vocabulaire associé, et ce qui peut se passer en cas de crue.



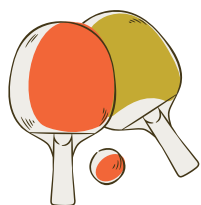
8 avril, fête des cent jours

Cette année, le thème est les Jeux Olympiques avec des épreuves sportives, des activités culinaires, des activités artistiques. En fin de journée, cela s'est terminé par un moment convivial et de partages avec les enfants, les parents et les enseignants. Un grand merci aux parents pour leur soutien à l'encadrement pendant certaines activités.



Fête des cent jours

Le cycle de tennis de table très apprécié par les classes de CM1/CM2



Tennis de table



Accrocamp - crédit image Sortir à Paris



Deux sorties pédagogiques :

16 mai, Accrocamp à Poissy pour les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 : journée sportive accrobranche et thématique autour des arbres et de la forêt. Une course d'orientation a été organisée.



Biotropica

17 mai, Biotropica à Poses

pour les classes de PS/MS et les GS/CP : Visite du parc et animation autour du régime alimentaire des animaux.



Biotropica

14 juin, chorale des enfants

à la salle des fêtes avec Amandine Hélin, intervenante musique du Conservatoire de musique de Gaillon.



Spectacle chorale

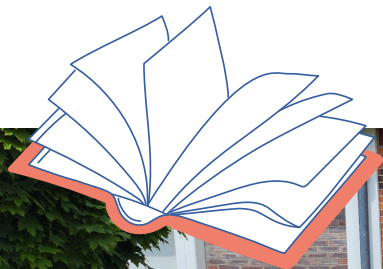


Spectacle chorale

2 juillet, distribution des prix avec les enseignants et madame Bourgeois, offerts par la mairie



Distribution des prix



Remise des livres

Jeux des 7 différences, trouve et entoure les 7 différences présentes entre ces 2 dessins :



Labyrinthe de Noël :



Vite, le père Noël cherche des petits lutins fûtés ! Réussis à t'échapper de ce labyrinthe en évitant les obstacles de Noël qui n'hésiteront pas à te jouer des tours magiques !
Ho ho ho !



Inauguration de la rue du Gratte Paille à Saint-Pierre-la-Garenne

Le 11 septembre à 11 heures, la commune de Saint-Pierre-la-Garenne a célébré l'inauguration de la rue du Gratte Paille entièrement rénovée. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Bernard Leroy, Président de l'Agglomération Seine Eure, Liliane Bourgeois, Maire de Saint-Pierre-la-Garenne, accompagnée de son équipe municipale, ainsi que des riverains et Philippe Collas, Maire du Val d'Hazey et Frédéric Allot, Maire d'Ailly. Ce projet de rénovation, d'un montant total de 62 000 € a été rendu possible grâce à un financement de l'Agglomération Seine Eure à hauteur de 68% soit 131 750 €. Les travaux réalisés ont permis d'améliorer considérablement la qualité de vie des habitants de la rue. La chaussée a été entièrement refaite et la vitesse est désormais limitée à 30 km/h. De nouveaux trottoirs ont été aménagés pour sécuriser les déplacements des piétons et un passage piéton a été créé. Par ailleurs, ce nouvel espace vert, associé aux noues (fossé herbeux qui remplit un rôle de zone-tampon pour les eaux de ruissellement), contribuera à réguler les écoulements d'eau et à préserver la biodiversité locale. Cette inauguration témoigne de l'engagement des élus locaux à améliorer le cadre de vie de leurs administrés.



Inauguration de la rue du Gratte Paille

Travaux

École

Du fait de l'orientation plein Sud, des classes de CE1/CE2 et CM1/CM2, il était nécessaire de remplacer les stores vieillissants pour 7850 €. À la demande de Prisca Roussel, l'enseignante de la classe des maternelles, des vélos et draisiennes ont été achetés pour 2130 €.



Des travaux de rénovation et nettoyage de la toiture ont été effectués par l'entreprise Quéré pour un montant de 35 000 €, subventionnés par la Case à hauteur de 14 605 €. Le changement des portes qui ne fonctionnaient plus correctement a été fait pendant les vacances d'automne par l'entreprise Laigre pour 39 990 €, subventionné par la Case à hauteur de 16 662 €.



Travaux

Achat de matériels

Une armoire froide a été installée à la salle des fêtes et une autre au local des associations : 6420 €, subventionnées par la Case pour 1337 €.

Tracteur et broyeur pour le service technique : 98 600 € subventionnés par la Case à hauteur de 41 083 €.



L'équipe du service technique avec leur nouveau tracteur

Travaux enfouissement

Le quartier de Bailly desservant la rue des Farguettes, la rue des Perruques et la sente à l'Ane a lui aussi bénéficié de l'enfouissement des réseaux. Le Siège 27 a financé le projet pour 225400 € et la commune pour la somme de 76600 €. Les prochains travaux d'enfouissement sont prévus rue de Port Mort.



Maison des Farguettes



Cette maison, propriété de la commune et remise en location, a demandé quelques travaux : changement du ballon d'eau chaude, pose d'un poêle à granules et d'un sous-compteur pour un total de 6420 €. Poêle subventionné par la Case pour 1590 €.

Bornes incendie

Quelques bornes sont sorties de terre pour desservir l'impasse Chambellan, la résidence des Myosotis et une changée rue de l'Ancien Prieuré. Par manque de débit d'eau, l'installation des bornes incendie Chemin des Dames et rue du Val Asselin ne pourra pas voir le jour.



Bientôt une belle salle des fêtes pour et accessible à tous !

De puis 2022, le conseil municipal travaille sur ce projet d'envergure qui a pour objectif de moderniser notre salle commune et de satisfaire les enjeux environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui.

Les années 2023 et 2024 ont été consacrées aux études de faisabilité et à la recherche de subventions qui nous permettent de mettre en route, dès 2025, les travaux de rénovation, et ce, pour une durée d'environ une année.

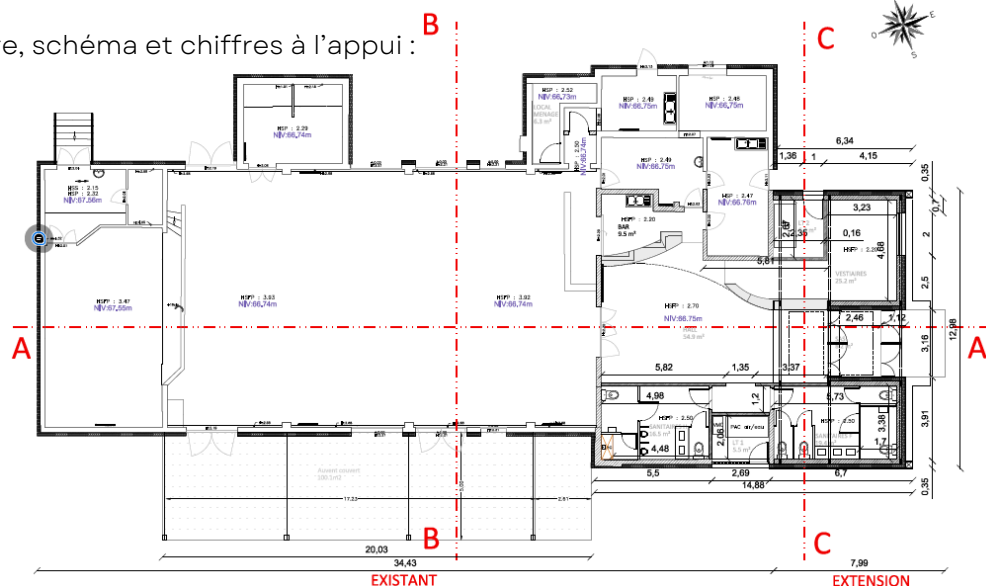
En détail nous ferons :

- La rénovation de façades avec une isolation thermique extérieure ainsi qu'une isolation acoustique.
- Le changement de toutes les huisseries.
- Le remplacement des équipements techniques de chauffage par du matériel moins énergivore.
- La création d'une extension qui comprendra, l'espace accueil, les vestiaires et de nouveaux sanitaires pour enfin pouvoir recevoir dans de bonnes conditions les personnes à mobilité réduite.
- La rénovation de l'espace bar ainsi que l'ensemble de la salle.
- Le remplacement par des LED de l'ensemble des sources d'éclairage du bâtiment.
- La modernisation des installations techniques d'évacuation des eaux sanitaires entre la salle et le système d'assainissement.
- La création d'une terrasse avec pergola, sur le côté, face à la bibliothèque municipale.



L'équipe au travail : de gauche à droite : M. Mariat, Mme Jolibois, Mme Baudoin, M. Saunier, Mme Bourgeois

Mieux comprendre, schéma et chiffres à l'appui :



L'enjeu est de réduire la consommation du chauffage et de l'électricité. Le bâtiment a été audité fin 2022 afin d'identifier les postes les plus déperditifs de la salle.

Consommation énergétique :

- Avant travaux : 123275 kWhEF /an*
 - Après travaux : 33000 kWhEF /an
- Gain estimé : 73 %

Emission de gaz à effet de serre initiales :

- Avant travaux : 31.2 TeqCO₂/an **
 - Après travaux : 1.92 TeqCO₂/an
- Gain estimé : 93 %

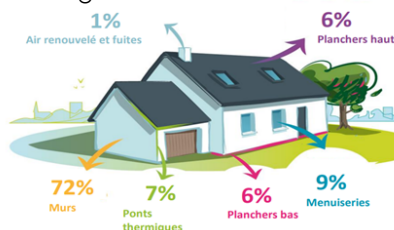
Economie annuelle pour la commune, environ 6000€.

- L'énergie finale (kWhEF) est la quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final

** 1 TeqCO₂ représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

Projet

Vous aurez compris que le plus gros gisement d'économie d'énergie est l'isolation des murs extérieurs, la régulation du chauffage et de la ventilation.



Voici le projet en images :

La nouvelle façade :

L'accueil :



Plan prévisionnel de financement :

DEPENSES	en €	RECETTES	en €
TRAVAUX SALLE DES FETES	422 964,00 €	ETAT FONDS VERT	211 480,00 €
Amélioration énergétique, mise en conformité PMR, chauffage, Leds, ventilation		CASE Fonds de concours	184 900,00 €
Total	422 964,00 €	COMMUNE	306 714,00 €
AUTRES TRAVAUX : décoration intérieure, mise en conformité ANC	77 110,00 €		
ETUDES PRÉALABLES : Diagnostics, études géomètre	18 500,00 €		
AUTRES DEPENSES : assurances, frais marchés publics, révision de prix	111 720,00 €		
PRESTATIONS : Architectes, Bureau de contrôle, Coordinateur Sécurité	72 800,00 €		
Totaux	703 094,00 €	Totaux	703 094,00 €



Un peu d'histoire :

Si aujourd'hui le parc Maladoli est un cadre privilégié pour les activités de détente, c'est grâce à la mise en vente en 1978 de la ferme des Farguettes par les héritiers d'Albert Raphaël. Monsieur Pierre Grojean, le Maire, et son Conseil municipal décidèrent de l'acquérir pour l'aménager en un centre polyvalent de loisirs. Auparavant, la commune souffrait de ne pas avoir de salle des fêtes, ni d'espace de réunion pour les associations. Elle s'en remettait à la bienveillance générale et une fois par an la société Sandoz prêtait gracieusement son restaurant d'entreprise pour le banquet des aînés. Ce n'était pas une situation durable, c'est pourquoi la vente de la ferme répondait à une attente générale des habitants. Le site permit d'y faire édifier une salle polyvalente en 1982, de transformer les terrains en un parc paysager, d'y construire un terrain de tennis et de transformer les anciennes dépendances en une salle socioculturelle où fut créée, par madame Grojean, la bibliothèque municipale. Aujourd'hui dans ce bâtiment est implantée la salle de remise en forme, la salle de tennis de table et la bibliothèque.

Vie associative : Amicale Saint Garennaise

Ça bouge à l'Amicale Saint Garennaise !

Des moments conviviaux autour d'une table sont organisés tout le long de l'année : la traditionnelle galette des rois, le repas créole en février, le déjeuner au restaurant « Château » du Lycée professionnel Décrétot en mars, le voyage gourmand à bord du train rétro de la Vallée d'Eure en octobre et le repas de fin d'année.

L'amicale a proposé des sorties : un théâtre à l'Espace Gambu de Saint Marcel, une visite à l'Unesco à Paris avec une balade en bateau mouche et un spectacle au centre culturel Philippe Auguste à Vernon.



Planning de l'association

- Atelier numérique : 2 lundis après-midi par mois
- Atelier de travaux manuels : (tricot, broderie, couture, etc.) : chaque mardi après-midi
- Atelier d'arts plastiques (peinture) : chaque mercredi après-midi
- Jeux de société : chaque jeudi après-midi
- Repas "pique-nique" partagé : une fois par mois



La cotisation annuelle 2025 est de 25€ pour les Saint Garennaise et 30€ pour les non-résidents.

Les permanences sont les mardis et jeudis de 14h00 à 16h30 dans le local situé dans la cour intérieure de la mairie.





Bibliothèque/ludothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent **tous les mercredis et tous les samedis de 15h00 à 17h00**. Pour la première fois, pendant les vacances d'été, la bibliothèque a adopté des horaires d'été, à savoir une ouverture une fois par semaine tous les mercredis de mi-juillet au 20 août avec une fermeture d'une semaine autour du 15 août.

L'accès à la bibliothèque/ludothèque est gratuit pour tous les membres de la famille depuis le 1er janvier 2024.

Club de lecture : des rencontres régulières, chaque trimestre, se sont tenues pour échanger autour des livres lus et, pour donner envie de découvrir d'autres livres et d'autres auteurs. Ces rencontres sont accompagnées de « douceurs » avec un thé/café. C'est l'occasion de mélanger la passion du livre et la gourmandise.

Dictée 2024 : cet événement s'est déroulé samedi 7 décembre à 15h00 à la bibliothèque où adultes et enfants étaient attendus, et était suivi d'un goûter aux saveurs de Noël. Une récompense a été attribuée aux participants.

Ludothèque : des après-midis Jeux sont régulièrement organisés à la Bibliothèque/Ludothèque et animés par Bryan Lefebvre qui fait partager sa passion des jeux de société.

Activités conjointes : la Bibliothèque accueille, dans ses locaux, deux ateliers de l'Amicale St Garennaise : l'Atelier informatique une fois par mois un lundi après-midi ainsi que l'Atelier Peinture tous les mercredis après-midi de 15h00 à 17h00.



Salon du Livre de St Pierre la Garenne 2024

Les bénévoles de la Bibliothèque ont organisé avec beaucoup de satisfaction la 2ème édition qui s'est tenue le **dimanche 28 avril** à la salle des fêtes. Pas moins de 35 auteurs normands ont participé à ce Salon : il y en avait pour tous les goûts (romans, policiers, romans fantastiques, livres jeunesse, BD, romans historiques et biographiques, philosophiques, etc...). Cette 2ème édition était sous les auspices de la littérature et l'art. Une exposition (peintures et photographies) a été organisée en collaboration avec l'Union Culturelle de St Pierre la Garenne qui a présenté six artistes dont Alexandra Accart, Saint Garennaise. Parallèlement, deux autres jeunes artistes Saint Garennaises ont été également mises à l'honneur, Fabiolla Douan (artiste peintre), et Marine Rouen (photographe).



Pour conclure, ce fut une belle journée culturelle où chacun pouvait y trouver un réel plaisir. Une **3ème édition** est déjà dans les tuyaux et se tiendra le dimanche **30 mars 2025** à l'École des Sources de la commune avec déjà de nombreux auteurs inscrits.

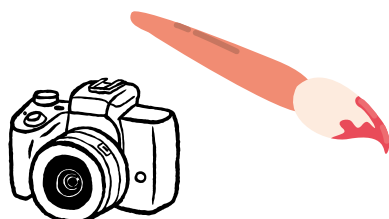
Deux artistes Saint Garennaises

Fabiolla Douan, maquilleuse et peintre



“Arrivée en France en 2017 en provenance de Madagascar (je suis en effet malgache), j'ai entamé une formation professionnalisante de longue durée et complète en maquillage à Paris. Ce fut l'occasion pour moi de participer, en tant que maquilleuse, à de nombreux événements prestigieux tels que la Paris Fashion Week, divers défilés de haute couture, une émission de TV, un tournage, un spectacle au Grand Rex de Paris, à divers concours de beauté, à des œuvres caritatives (Associations juste humain) en collaboration avec la marque Nyx Professionnel Make-Up, notamment à destination d'enfants malades. J'ai également participé à plusieurs collaborations de "shooting photos" dont quelques unes ont été publiées dans un Magazine de mode. Concernant la peinture, je suis entièrement autodidacte. J'ai découvert cette passion grâce au maquillage, je devais m'exercer sur un thème particulier et j'ai eu la bonne idée de le mettre en peinture sur un support papier. J'ai été agréablement surprise du rendu final. Depuis, je n'ai pas arrêté de peindre en testant de

nombreuses matières et réaliser des différents styles de tableaux. J'ai eu l'honneur et le plaisir de participer au Salon du Livre de Saint Pierre La Garenne cette année où j'ai pu faire des belles rencontres. Passionnée de "Make-Up" et de "peinture" je n'hésite pas à partager mes inspirations et mes réalisations du moment sur les réseaux sociaux. Je ne compte pas m'arrêter en si bon chemin, et progresser encore. "Cent fois sur le métier, il faut se remettre à l'ouvrage" disait Jacques Prévert.”



Alexandra Accart, photographe

“Depuis l'enfance, j'ai un appareil photo à la main. À la fin des années 90, c'est le déclic. La nature, les grands espaces, je ressens le besoin de photographier cette beauté fragile. Si j'aime les paysages du bout du monde, j'ai aussi à cœur de montrer que l'on peut aussi s'émerveiller près de chez soi. Les paysages, les mammifères, les insectes, tout m'intéresse même si j'ai désormais une affection tout particulière pour les blaireaux, incroyablement attachants. Je n'oublierai jamais le premier que j'ai pu observer, un vrai coup de foudre !



Profiter pleinement de la nature, la capter et la photographier demande du temps, ce qui manque cruellement dans nos vies trépidantes. C'est également une activité très solitaire. Même en balade à plusieurs, on reste seul derrière notre objectif, à déclencher l'obturateur. Depuis quelques années, mon objectif s'est tourné vers d'autres modèles. Je photographie des amis musiciens. Une ambiance complètement différente mais que j'adore également.

Chaque type de photo demande une préparation bien différente : d'un côté, étudier les animaux, leurs comportements, connaître leur environnement... de l'autre, trouver un lieu, réfléchir aux tenues, composer l'image, détendre l'atmosphère quand les personnes ne sont pas à l'aise face à l'objectif... Mais en définitive, quel que soit le type de photo, l'esthétisme prime. Quant aux prochaines photos, je poursuis toujours ma quête de photographier des renards, ce qui n'est pas si simple près de chez nous (bien évidemment, je prends toute info sur le sujet :) et je partage cette passion avec mes filles, c'est d'autant plus intéressant de découvrir leur vision des choses.”



Vie associative : comité des fêtes

7 janvier, galette des sages

La traditionnelle galette des rois a été célébrée dans la salle des fêtes, suivie d'un après-midi dansant toujours aussi chaleureux. Que du bon temps partagé tous ensemble avec nos aînés !



23 Mars, soirée créole

Encore une salle des fêtes bien remplie avec toutes les convives pour une soirée avec un rougail saucisses au menu et une fin de soirée plus qu'ambiancée sur la piste de danse ! Cette nouvelle recette a été délicieusement préparée par André Calvo. En regalant petits et grands, tout le monde a fini la soirée en chantant !

17 Février, loto

Une nouvelle soirée qui rassemble toute la famille. Ce loto animé par l'association "Bibouloto" a proposé de nombreux lots : du petit électro-ménager au service à raclette, en passant par le panier garni, tous les joueurs étaient ravis de participer, pour cette nouvelle édition qui affichait complet !



30 Mars, bowling

Les adolescents du village ont pu s'affronter sur les pistes du Bowling de Saint-Marcel. "Strikes et Spares" étaient au rendez-vous pour ces champions de la quille ! Les plus jeunes ont eu le droit au coup de pouce des barrières pour ne pas toujours tomber dans la rigole... et surtout pour que tout le monde rigole !!! Le petit goûter à l'issue de l'activité a été également très apprécié par nos jeunes !

31 Mars, chasse aux œufs de Pâques

Désormais c'est beaucoup plus qu'une tradition, c'est un incontournable dans notre village ! La chasse aux œufs rencontre toujours autant de succès auprès des enfants de l'école. Une fois de plus nous avons été chanceux avec la météo qui a permis aux plus petits comme aux plus grands de retrouver les plaisirs du chocolat, grâce aux œufs dissimulés dans les nombreuses cachettes que nous offre l'esplanade communale. Les boissons chaudes et autres sucreries ont également ravi les parents qui ont toujours le courage de se lever le dimanche matin pour faire plaisir à leurs enfants ! Encore une ambiance très conviviale comme chaque année qui fait plaisir à tous !



Vie associative : comité des fêtes

14 Avril, randonnée en famille

C'est une nouvelle fois un franc succès pour la randonnée dans le village à laquelle une trentaine de personnes ont pu participer sous un ciel parfait pour l'occasion.

Un dimanche matin partagé sous le signe de la convivialité et du respect de la nature. Merci encore à Jean Coquet de nous permettre de le suivre sur les jolis chemins de campagne de notre village qu'il nous propose de redécouvrir. Tous les marcheurs ont pu profiter d'un goûter gourmand à l'arrivée : vivement les prochaines sessions...



Randonnée



Vide grenier

5 Mai, vide grenier

Une météo plutôt clémente a permis à de nombreux exposants de proposer tous leurs articles ! Cette année la foire à tout a eu lieu sur le parking de l'école, du côté de la route départementale et elle a pu ravir bon nombre de passants. La buvette tenue par le comité a permis de partager de nouveaux moments chaleureux au cours de cette nouvelle journée conviviale au sein du village. Rendez-vous l'année prochaine !

Fête des voisins

Malheureusement, en raison de la mauvaise météo à cette époque, la FÊTE DES VOISINS n'a pas pu avoir lieu cette année. Croisons les doigts pour 2025 !



30 Juin, journée des enfants avec structures gonflables

Une nouvelle fois, nos charmants bambins s'en sont donnés à cœur joie ! Des structures gonflables aux barbes à papa, en passant par la pêche aux canards et la bataille de sumos, la journée a été remplie en émotions et en gourmandises ! La météo a permis une fois de plus de ravir les enfants tout au long de cette journée passée en extérieur !



Journée des enfants



Journée des enfants : une partie de l'équipe du comité des fêtes



13 Octobre, session sportive pour octobre rose

Olivier Jamet nous a fait le plaisir de revenir cette année pour animer une nouvelle session de Body-Karaté toute en musique, activement suivie par une trentaine de participantes "plus que dynamiques" ! Après une pause vitaminée à base d'oranges très gentiment offertes par le Maraîcher du village, les participantes ont pu se relaxer et profiter d'une séance de pilates coachée de main de maître par Virginie Macé.

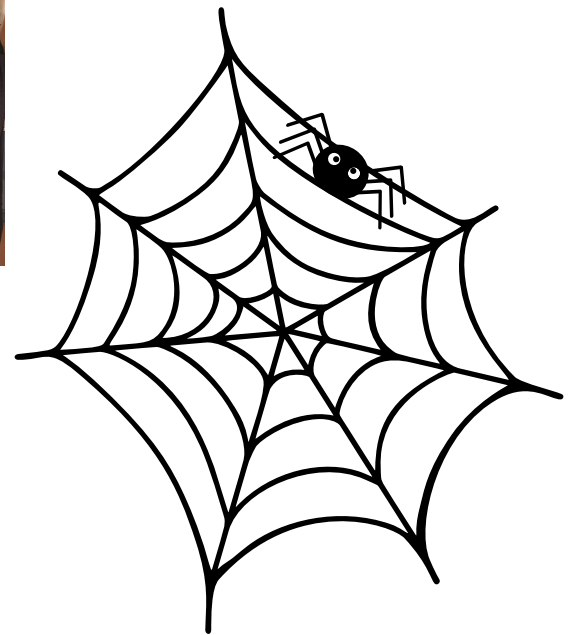
Cette année encore, l'activité Octobre Rose du comité a permis de récolter très exactement 1007,90 € qui ont été reversés à l'association "Ruban Rose" pour la lutte contre le cancer du sein.



Octobre rose



Octobre rose



26 Octobre, HALLOWEEN

Une vingtaine d'enfants déguisés ont joyeusement participé aux activités manuelles proposées dans la salle de l'Amicale Saint-Garennaise.

Cet après-midi a de nouveau permis à tous de partager un chaleureux moment entre amis et familles, en profitant également d'une tombola remplie de citrouilles et de chauve-souris pour l'occasion ! Le goûter et les lots offerts ont une fois de plus ravi petits et grands !



Halloween

**Manifestations
2025**

11 janvier
voeux du Maire

*

16 mars
marché artisanal

*

30 mars
salon du livre

L'ASSPLG toujours aussi dynamique...

L'équipe de bénévoles d'Alain Saunier, le Président, est toujours prête pour animer le village.

17 mars, cinquième marché fermier

Cette année, il a réuni vingt-deux exposants de la région qui ont proposé aux visiteurs du miel, des légumes, des saucissons, des chocolats, du vin et aussi leurs créations et fabrications artisanales.

Le marché fermier et artisanal, c'est aussi la vente de pains et de brioches réalisés dans le four à pain communal par un boulanger.

Le midi, il y avait la possibilité de se restaurer sur place et de déguster le traditionnel cochon de lait. Pas moins de cent vingt personnes ont partagé ce plat avec leur famille et leurs amis. Dans la salle des fêtes et la salle de tennis de table, des expositions proposées par l'Union Culturelle de Michel Fournier et par l'Atelier du Mardi permettaient de découvrir des tableaux, des céramiques, des photos réalisés par des artistes locaux. Il y avait également des animations pour les enfants : chèvres, moutons et balades à cheval.



Chevaux de trait apportés par Sandrine pour les balades à cheval



Moutons de Jean-Christophe Coïnon



La chocolaterie de Gaillon, les délices d'Isabelle et Roxane

16 Mai, sortie marche à Poses

Par une belle journée ensoleillée, les cinquante membres de la section marche ont fait une randonnée de 10 kms, autour de Poses, puis se sont rendus à l'Auberge du Halage en bord de Seine. Après cette pause déjeuner bien méritée, une balade sur le bateau Guillaume le Conquérant a permis de découvrir les belles berges de la Seine entre Poses et Porte Joie.



Sortie marche

Vie associative : Association Sportive de Saint Pierre la Garenne

22 juin, animation pétanque

Les membres de la section Pétanque ont convié leurs amis et leurs familles à participer à une animation qui s'est déroulée toute la journée dans la bonne humeur.

Cent dix personnes se sont rassemblées autour d'une belle et grande paëlla préparée par Ti-Claude et sa femme (Saint-Garennais). À l'issue de cette journée, chaque participant recevait, par tirage au sort, un lot.



Pétanque

9 novembre, soirée bavaroise

Cette année, pour remplacer la soirée Beaujolais, les bénévoles de l'association sportive ont choisi d'animer une soirée bavaroise. Cent cinquante personnes se sont réunies à la salle des fêtes pour partager une bière et une bonne choucroute préparée par le restaurant "le Terminus" du Goulet. Dès l'apéritif, les cuivres et les percussions du groupe Max Farhen ont fait le show. Puis en fin de soirée, ils ont interprété des tubes qui ont mis une très belle ambiance...



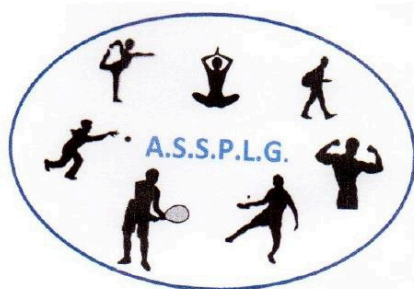
Paëlla



Belle ambiance à la soirée bavaroise



Groupe Max Farhen



ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT PIERRE LA GARENNE

Le bureau d'ASSPLG vous informe sur les différentes sections sportives de la commune.

SAISON 2024-2025



SECTIONS TENNIS

	Nouveau adhérent	Renouvellement
Adhérent St Pierre La Garenne	60 euros	50 euros
Adhérent hors commune	70 euros	60 euros
Enfant moins de 18 ans à charge	25 euros	20 euros

Une caution de 20 euros vous sera demandée pour le badge électronique.

La réservation en ligne est disponible sur le site TEN'UP

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Association Sportive de St Pierre la Garenne 06 23 34 87 84

Mme BLANCHARD 06 13 56 45 73, blanchard-marie-jose@wanadoo.fr

M.SAUNIER 0686386996, alain.saunier27@gmail.com



SECTION MARCHÉ

Si vous désirez faire un peu de Sport, la section MARCHÉ vous invite à pratiquer chaque **JEUDI à partir de 8h30 pour des parcours de 12 km maximum.**

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

M. COQUET 06 32 06 77 24, M. TURCAS 06 52 91 62 70

Association Sportive de St Pierre la Garenne 06 23 34 87 84

-Le prix pour la saison est de 25 euros Adhérent St Pierre La Garenne

-Le prix pour la saison est de 30 euros Adhérent hors commune

SECTION YOGA

MERCREDI 17H A 18H15 SALLE DES FETES DE ST PIERRE LA GARENNE

MERCREDI 18H30 A 19H45 SALLE DES FETES DE ST PIERRE LA GARENNE

Le prix pour la saison est de 100 euros.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Association Sportive de St Pierre la Garenne 06 23 34 87 84

MME BLANCHARD 06 13 56 45 73, blanchard-marie-jose@wanadoo.fr

ASSPLG : tarifs

SECTION GYM



MERCREDI 9H30 A 10H30 SALLE DES FETES DE ST PIERRE LA GARENNE

MERCREDI 10H45 A 11H45 SALLE DES FETES DE ST PIERRE LA GARENNE

Le prix pour la saison est de 70 euros.

Cette licence donne l'accès également à la salle de Remise en forme

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Association Sportive de St Pierre la Garenne 06 23 34 87 84

Mme BLANCHARD 06 13 56 45 73, blanchard-marie-jose@wanadoo.fr



SECTION REMISE EN FORME-MUSCULATION

Le prix de la licence est de :

Adhérent St Pierre La Garenne	50 euros
Conjoint Adhérent ou Enfant à charge St Pierre La Garenne	40 euros
Adhérent hors commune	60 euros
Conjoint Adhérent ou Enfant à charge hors commune	50 euros

Horaires : LUNDI – MERCREDI – VENDREDI 17H A 20H

MARDI DE 14H A 15H30

JEUDI DE 14H A 15H30

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

M.LEVENT 06 07 81 72 45, blanchard-marie-jose@wanadoo.fr.

Association Sportive de St Pierre la Garenne 06 23 34 87 84

Pour les ouvertures du MARDI et JEUDI Après-midi vous pouvez contacter :

M.CERNEK 06 7 754 8 228, jean-pierre.cernek@sfr.fr

SECTION TENNIS DE TABLE



Le prix de la licence est de :

	Nouveau adhérent	Renouvellement
Adhérent Adulte	75 euros	65 euros
Enfant moins de 18 ans	45 euros	30 euros

Ouverture :

LUNDI de 19H30 A 21H

Les joueurs qui sont inscrits en COMPETITION de 20H A 22H.

Pour les jeunes : MERCREDI 17H A 18H30

Pour tous renseignements vous pouvez contacter : M. PAYSANT 06 31 79 78 48

Jeanlouispaysant@gmail.com



SECTION PETANQUE LOISIRS

Rendez-vous tous les **MARDI et JEUDI à partir de 14H** sur le terrain de pétanque de la commune

Pour tous renseignements vous pouvez contacter : M. OLIVIER 06 10 87 07 75

Pain d'épices

Ingrédients



Une tasse de lait



250 g de farine



250 g de miel



4 épices + badiane + muscade



1 cuillère à soupe de bicarbonate alimentaire

3/4 heure au four à 180°



Sablés de Noël

1. Préchauffer le four à 200°C (thermostat 6-7).
2. Mélanger dans une grande jatte la farine, la levure, le sucre et la poudre d'amandes.
3. Ajouter le beurre et un œuf ; puis travailler avec une fourchette.
4. Pétrir ensuite avec les mains (faire une "boule"), et l'assaisonner avec la cannelle.
5. Étaler la pâte avec un rouleau et découper des formes à l'emporte-pièce, les disposer sur une plaque garnie de papier sulfurisé.
6. Étaler un peu de jaune d'œuf avec de la cannelle sur les biscuits, pour qu'ils soient bien dorés, et enfourner 7 à 10 min (à surveiller).
7. Pour la décoration mélanger 1 blanc d'œuf et du sucre glace et faites appel à votre imagination !

Ingrédients



250g de farine



125g de sucre



cannelle



2 œufs dont 1 jaune pour la dorure et 1 blanc pour la décoration



100g de beurre ramolli



50g d'amandes en poudre



1 cuillère à café de levure



sucre glace

Mise en place des flux libres au péage d'Heudebouville sur L'autoroute A13

Depuis juin 2024, sur les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville (27) sur l'A13, puis une généralisation du flux libre en décembre 2024 sur tous les autres péages de l'A13.

Cela va révolutionner la manière de circuler sur l'autoroute. Comment ?

Les barrières de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs intelligents qui identifient les véhicules et calculent le montant du péage en fonction de la catégorie du véhicule et du trajet réalisé.

Le flux libre permettra d'éliminer les bouchons et les ralentissements. Le système va permettre une circulation plus fluide, plus rapide, mais aussi plus sûre et plus sereine. Désormais, les clients effectuent un seul paiement pour tout leur trajet.

Enfin, le flux libre réduira l'impact environnemental de la circulation sur autoroute (avec la suppression des arrêts / redémarrages, consommateurs de carburant et les émissions de CO2).



AUTOROUTES À PÉAGE EN FLUX LIBRE



FLUIDE

On évite les embouteillages
et on ne s'arrête plus au péage !



SEREIN

On réduit les risques sur son trajet
et on paye en toute tranquillité !



ÉCOLOGIQUE

On économise du carburant
et on paye en arrivant !

Plus d'informations sur :

peage-flux-libre.gouv.fr

Plusieurs moyens de paiement sont proposés :

- 1/ Le plus simple, avec un badge de télépéage : le montant du péage est facturé mensuellement et prélevé automatiquement. Seule précaution : bien fixer son badge au pare-brise.
- 2/ Sur le site sanef.com, deux options sont possibles :
 - un paiement automatique après création d'un compte client ou
 - un paiement après chaque trajet, dans l'un des points de paiement du réseau agréé Nirio (groupe FDJ), répartis sur tout le territoire, dans les 72h suivant le trajet.

Le client pourra ainsi payer son trajet en espèces ou en carte bancaire.

Pour en savoir plus sur le passage de l'A13-A14 en flux libre, rendez-vous sur le site de SANEF.



LES 10 MESURES ESSENTIELLES POUR ASSURER VOTRE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE



Que ce soit dans un cadre professionnel ou personnel, l'utilisation des outils numériques ne cesse de croître et de se diversifier. Ordinateurs de bureau ou portables, téléphones mobiles, tablettes, objets connectés... Ils font de plus en plus partie de notre quotidien. Cette intensification des usages représente pour les cybercriminels une opportunité de développer leurs attaques. Comment se protéger au mieux face à ces risques? **Voici 10 bonnes pratiques essentielles à adopter pour assurer votre sécurité numérique.**

1 PROTÉGEZ VOS ACCÈS AVEC DES MOTS DE PASSE SOLIDES

Utilisez des mots de passe suffisamment longs, complexes et différents sur tous les équipements et services auxquels vous accédez, qu'ils soient personnels ou professionnels. La majorité des attaques est souvent due à des mots de passe trop simples ou réutilisés. Au moindre doute, ou même régulièrement en prévention, changez-les. Utilisez un gestionnaire de mots de passe et activez la double authentification chaque fois que c'est possible pour renforcer votre sécurité.

2 SAUVEGARDEZ VOS DONNÉES RÉGULIÈREMENT

En cas de piratage, mais également en cas de panne, de vol ou de perte de votre appareil, la sauvegarde est souvent le seul moyen de retrouver vos données (photos, fichiers, contacts, messages...). Sauvegardez régulièrement les données de vos PC, téléphones portables, tablettes et conservez toujours une copie de vos sauvegardes sur un support externe à votre équipement (clé ou disque USB) que vous débranchez une fois la sauvegarde effectuée.

3 APPLIQUEZ LES MISES À JOUR DE SÉCURITÉ SUR TOUS VOS APPAREILS (PC, TABLETTES, TÉLÉPHONES...), DÈS QU'ELLES VOUS SONT PROPOSÉES

Vous corrigez ainsi les failles de sécurité qui pourraient être utilisées par des pirates pour s'introduire dans vos appareils, pour y dérober vos informations personnelles ou vos mots de passe, voire pour détruire vos données ou encore vous espionner (mises à jour).

4 UTILISEZ UN ANTIVIRUS

Les antivirus permettent de se protéger d'une grande majorité d'attaques et de virus connus. Il existe de nombreuses solutions gratuites ou payantes selon vos usages et le niveau de protection ou de services recherchés. Vérifiez régulièrement que les antivirus de vos équipements sont bien à jour et faites des analyses (scans) approfondies pour vérifier que vous n'avez pas été infecté.

5 TÉLÉCHARGEZ VOS APPLICATIONS UNIQUEMENT SUR LES SITES OFFICIELS

N'installez des applications que depuis les sites ou magasins officiels des éditeurs (exemple: Apple App Store, Google Play Store) pour limiter les risques d'installation d'une application piégée pour pirater vos équipements. De même, évitez les sites Internet suspects ou frauduleux (téléchargement, vidéo, streamings illégaux) qui pourraient également installer un virus sur vos matériels.



EN PARTENARIAT AVEC:
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION



6 MÉFIEZ-VOUS DES MESSAGES INATTENDUS

En cas de réception d'un message inattendu ou alarmiste par messagerie (e-mail), SMS ou chat, demandez toujours confirmation à l'émetteur par un autre moyen s'il vous semble connu et légitime. Il peut en effet s'agir d'une attaque par **hameçonnage** (phishing) visant à vous piéger pour vous dérober des informations confidentielles (mots de passe, informations d'identité ou bancaires), de l'envoi d'un virus contenu dans une pièce jointe qu'on vous incite à ouvrir, ou d'un lien qui vous attirerait sur un site malveillant.

7 VÉRIFIEZ LES SITES SUR LESQUELS VOUS FAITES DES ACHATS

Si le commerce en ligne facilite les achats et offre l'opportunité de faire de bonnes affaires, il existe malheureusement de nombreux sites de vente douteux, voire malveillants. Avant d'acheter sur Internet, vérifiez que vous n'êtes pas sur une copie frauduleuse d'un site officiel, la crédibilité de l'offre et consultez les avis. Sans cette vérification, vous prenez le risque de vous faire dérober votre numéro de carte bancaire et de ne jamais recevoir votre commande, voire de recevoir une contrefaçon ou un produit dangereux.

8 MAÎTRISEZ VOS RÉSEAUX SOCIAUX

Les **réseaux sociaux** sont de formidables outils de communication et d'information collaboratifs. Ils contiennent toutefois souvent de nombreuses informations personnelles qui ne doivent pas tomber dans de mauvaises mains. Sécurisez

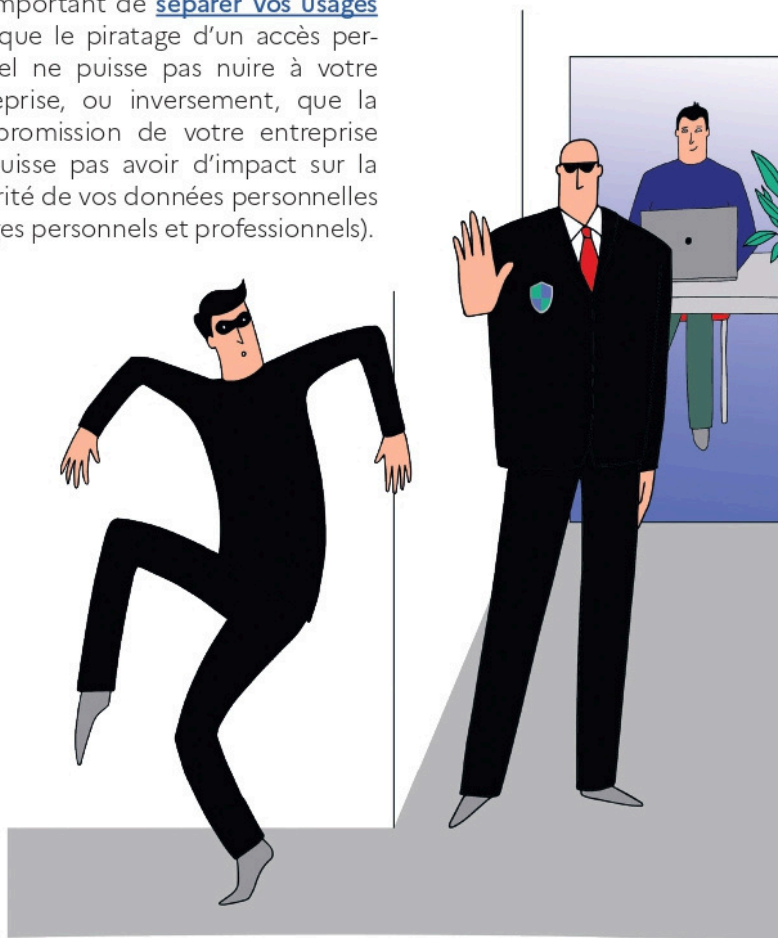
l'accès à vos réseaux sociaux avec un mot de passe solide et unique, définissez les autorisations sur vos informations et publications pour qu'elles ne soient pas inconsidérément publiques ou utilisées pour vous nuire, ne relayez pas d'informations non vérifiées (fake news).

9 SÉPAREZ VOS USAGES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

Avec l'accroissement des usages numériques, la frontière entre utilisation personnelle et professionnelle est souvent ténue. Ces utilisations peuvent même parfois s'imbriquer. Matériels, messageries, « clouds »... Il est important de **séparer vos usages** afin que le piratage d'un accès personnel ne puisse pas nuire à votre entreprise, ou inversement, que la compromission de votre entreprise ne puisse pas avoir d'impact sur la sécurité de vos données personnelles (usages personnels et professionnels).

10 ÉVITEZ LES RÉSEAUX WIFI PUBLICS OU INCONNUS

En mobilité, privilégiez la connexion de votre abonnement téléphonique (3G ou 4G) aux réseaux WiFi publics. Ces réseaux WiFi sont souvent mal sécurisés, et peuvent être contrôlés ou usurpés par des pirates qui pourraient ainsi voir passer et capturer vos informations personnelles ou confidentielles (mots de passe, numéro de carte bancaire...). Si vous n'avez d'autre choix que d'utiliser un WiFi public, veillez à ne jamais y réaliser d'opérations sensibles et utilisez si possible un réseau privé virtuel (VPN).



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :
www.cybermalveillance.gouv.fr



Licence Ouverte v2.0 (ETALAB)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 MARS 2024

Le Mardi 5 Mars 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie à 18H30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mme BOURGEOIS Liliane, M. BERTRAND Alain, Mme GIRBAL Martine, M. FERY François, M. LEFEBVRE Bryan M., M. MERIEULT Stéphane, Mme SALIOU Sandrine, M. SAUNIER Alain, M. TRANCHEVEUX Jacky.

Absent excisé : M. GUERIN Jean-Michel,

Absents donnant pouvoir : Mme LE SPIGAIN Marianne a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS Liliane, Mme BAGOT Estelle a donné pouvoir à Mme SALIOU Sandrine, M. DUVAL David donne pouvoir à FERY François.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA SEINE DANS L'EURE

Rapport :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Préfet a sollicité, par courrier du 1^{er} décembre 2023, l'avis des communes concernées, dont Saint Pierre la Garenne, sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans l'Eure, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement, dans le cadre de la consultation des « personnes publiques et organismes

associés » à l'élaboration du PPRI de la Seine dans l'Eure.

Trois réunions publiques ont été organisées les 22 mars 2023 aux Andelys, le 13 avril 2023 au Val d'Hazey et le 07 juin 2023 à Vernon.

La procédure du PPRI rentre désormais dans la phase de concertation pour avis avec, la saisine d'une part de l'autorité environnementale et d'autre part des organes délibérants des collectivités et des chambres consulaires.

Il est donc proposé d'émettre un avis, pris par délibération motivée, dans un délai de 75 jours à compter de la réception du courrier du 01/12/2023 envoyé par la Préfecture de l'Eure.

DÉCISION

Vu le code de l'Environnement et notamment les articles R. 562-7 et 8,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune de Saint Pierre la Garenne d'émettre des observations et un avis sur le PPRI de la Seine dans l'Eure avant son approbation par le Préfet de l'Eure. Le Conseil municipal, entendu le rapporteur, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE, sans observation, sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans l'Eue.

ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UN BROUYEUR

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'investir dans de nouveaux matériels. La centrale d'achat public des territoires « Cap Territoires » a négocié pour la commune et

propose un devis de : **63 274,16 € (H.T), soit 75 928,99 € TTC**

Concernant le broyeur, deux devis vous sont présentés :

Auber AMS 27 : 18 893,12 € HT, soit 22 671,74 € TTC

FRELICOT Motoculture : 21 500 € HT, dont 25 800 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTE le devis de la Centrale d'achat d'un montant de 63 274,16 € HT et le devis d'Auber AMS 27 de 18 893,12 € HT, soit un investissement total de **82 167,28 € HT, soit 98 600,73 € TTC.**

-DIT que le montant du broyeur sera inscrit au budget 2024 au compte 2157 et celui du tracteur au compte 21571 « matériel roulant »

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGLOMÉRATION SEINE EURE

Considérant la nécessité de renouveler le matériel vieillissant du service technique,

Vu le devis de la Centrale d'achat Cap Territoires et de la société Auber AMS 27, pour un montant total de **82 167,28 € HT, soit 98 600,73 € TTC,**

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

La Case : 41 083,64 € H.T (50 %)

La Commune : 41 083,64 € H.T (50 %)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération de renouvellement du matériel du service technique pour un montant de **82 167,28 € HT, soit 98 600,73 € TTC**

- APPROUVE le plan de financement proposé pour un montant total de **82 167,28 € HT,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Seine Eure,

- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

REGLEMENT DES FRAIS D'ETUDE AGEOSE

Le géomètre AGEOSE a réalisé un relevé topographique, des plans de la salle des fêtes (plans intérieurs, des façades et de coupe) pour l'appel d'offre de la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 3500 € HT, soit 4200 € TTC. La facture sera certainement à régler avant l'approbation du budget 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**AUTORISE** le règlement de la facture AGEOSE de 4200 € TTC au compte d'investissement 2031 « Frais d'Etudes ».

FIXATION DU LOYER MAISON DES FARGUETTES

La maison communale, sise 2 rue des Farguettes, de type F4, est vacante. Madame la Maire propose de remettre cette maison en location, après avoir réalisé les travaux de mise aux normes électriques, l'installation d'un poêle à pellets et d'une plaque électrique dans la cuisine.

La peinture sera réalisée par les locataires, la commune prendra en charge la fourniture de la peinture.

Madame le Maire souhaite que les locataires de cette maison soient des retraités qui pourraient surveiller des bâtiments communaux (salle des fêtes, bulle de tennis, bibliothèque et salle de sport).

Madame le Maire propose un loyer mensuel de **730 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation,

- **ACCEPTE** le loyer de **730 €**,

- **DIT** que les recettes seront inscrites au compte 752 du budget 2024.

AUTORISATION DE MISE EN VENTE ET FIXATION DU PRIX DE VENTE DE LA MAISON « DU SOURD »

Exposé :

Madame la Maire envisage la vente de la maison située 5 rue de Pacy, appelée la maison du Sourd. Cet immeuble figure au cadastre sous les références C 66 de 175 m2 et C 67 de 515 m2. La maison d'une surface de 44 m2 est édifiée sur la parcelle C66 et date de 1825.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée d'une cuisine, une chambre et une salle de bain/wc et à l'étage un grenier de 32 m2 non aménagé.

Les installations électriques, la plomberie, le chauffage sont vétustes. L'assainissement n'est plus aux normes, les menuiseries extérieures,

L'isolation et le crépi sont à refaire. La maison est fissurée sur pignon.

Pour rappel, l'acquisition de cette maison est de 2004 pour la somme de 56 500 €, dans le but d'élargir la rue.

Deux estimations ont été réalisées :
-Une par une agence immobilière au prix de **90 000 €**

-Une autre par les Domaines, qui arbitre une valeur vénale de **51 000 €** avec une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de la cession sans justification particulière à **46 000 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**DECIDE** de mettre la maison en vente au prix de 70.000 €,

-**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires,

-**DEMANDE** que les frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,

-**S'ENGAGE** à ouvrir les recettes au budget 2024

FIXATION DU NOMBRE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L

221333 (pour les communes) ou L 5211-9-2 (pour les EPCI).

Vu le code des transports, notamment ses articles L 3121-1, L 3121-11 et R 3121-5 ;

Madame la Maire souhaite passer à deux autorisations de stationnement de taxi*

Dans la commune de Saint Pierre la Garenne.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**FIXE** le nombre d'Autorisation De Stationnement sur la commune à **deux**,

-**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 Avril

2024

Le Mardi 9 avril 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie à 18 H 30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mme BOURGEOIS Liliane, M. BERTRAND Alain, M. DUVAL David, M. FERY François, Mme GIRBAL Martine, M. GUERIN Jean-Michel, Mme LE SPIGAIN Marianne, M. LEFEBVRE Bryan, M. SAUNIER Alain, M. TRANCHEVEUX Jacky

Absents excusés avec pouvoir : Mme SALIOU Sandrine a donné pouvoir à M. SAUNIER Alain, M. MERIEULT Stéphane a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS Liliane.

RÉVISION DES CRENEAUX DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour des raisons d'économie d'électricité, madame le maire propose, à partir de cette année, de réduire les créneaux de l'éclairage public, de la façon suivante :

Du 1^{er} janvier au 30 avril : l'éclairage public sera interrompu de **22h00 à 6h00**

L'interruption totale de l'éclairage public est du **1^{er} mai à fin août**

Reprise de l'éclairage public de la dernière semaine d'août (avant la rentrée des classes) au 31 décembre : interruption de **22 heures à 6 heures**

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame la Maire.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMAIRE DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Compte tenu de l'accroissement du travail

administratif, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'Adjoint Administratif. Le Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à **temps complet**, soit 35 heures par semaine à **compter du 01/06/2024**.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité ou à l'unanimité,

DECIDE :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97, **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire ;

- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois ;

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

ACHAT DE MATERIELS POUR L'ECOLE

L'école des Sources demande des rénovations, notamment le changement des menuiseries extérieures (compte 21312) :

Métindbat/Portes : 40 607,47 € TTC – 33 839,56 € HT

Menuiserie Laigre/Portes avec châssis : 39 989,40 € TTC – 33 324,50 € HT

A la demande des enseignants, les stores des classes en plein Sud seront changés et de nouveaux vélos et draisienues remplaceront les défectueux.

Stores des classes de CE et CM (compte 2131) : 7 856,47 € TTC (Menuiserie Laigre),

Draisienues et vélos (compte 2182) : 2131,20 € TTC (Pichon),

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE RETENIR** le devis de la menuiserie Laigre de 39 989,40 € pour les portes + châssis

- **DE RETENIR** les devis de 7856,47 € pour les stores et 2131,20 € pour les vélos et draisienues

- **D'INSCRIRE** au budget 2024 les crédits correspondants.

TRAVAUX DE LA MAISON DES FARGUETTES

Pour remettre cette maison en location, il convient d'entreprendre des travaux, à savoir :

Pose d'un poêle à pellets : 3816,00 € TTC – 3180 € HT (Littee et Fils)

Mise aux normes électriques : 5454,90 € TTC (Plaquet Electricités)

Pose et fourniture d'un sous-compteur eau : 972,00 € TTC – 810,00 HT (Littee et Fils)

Soit un total de travaux de 10 242,90 € au compte 2158

Electroménagers pour la cuisine (compte 2184) : 1000,00 € (Darty)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les devis indiqués ci-dessus,

- **D'OUVRIRE** les crédits correspondants au budget 2024,

DEMANDE DE FOND DE CONCOURS ENERGETIQUE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGLOMERATION SEINE EURE

Vu le mode de chauffage électrique de la maison des Farguettes,
Vu le devis de l'établissement Littée & Fils pour un poêle à pellets de 3816,00 € TTC – 3180 € HT,

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

La Case : 1 590 € H.T)

La Commune : 1590 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de pose d'un poêle dans la maison communale des Farguettes pour un montant de 3816,00 € TTC – 3180 € HT,

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour un montant total de 3180 € HT,

-**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter un fonds de concours énergétique à la Communauté d'agglomération Seine Eure,

- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame le Maire indique à l'assemblée que le compte administratif retrace les opérations financières (dépenses/recettes) effectivement réalisées par le Maire au cours de l'exercice écoulé avec indication des dépenses et des restes à réaliser pour la section d'investissement. Après lecture, article par article pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement du compte administratif 2023,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de l'exercice 2023 et le résultat de clôture faisant ressortir :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 881 752,53 €

Recettes 1 068 639,89 €

Section d'investissement :

Dépenses 231 796,17 €

Recettes 275 680,87 €

Résultat de l'exercice 2023 :

Section Investissement un déficit

de : -148,99 €

Section Fonctionnement un

excédent de : 845 408,14 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, le Conseil Municipal doit statuer sur l'ensemble des opérations effectuées par le comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, qui sont à tout point de vue similaire au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les chiffres du receveur municipal, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par ce dernier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Madame le Maire indique à l'assemblée la comptabilité M 57 impose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice N-1.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour rappel les reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 44 033 ,69 €

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure 658 520,78 €

Part du Fonctionnement affectée à l'investissement 2023 : 469

237,56 €

En solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de : 43 884,70€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section fonctionnement de : 186 887,36 €

Restes à réaliser

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

En dépense pour un montant de : 135 000,00 €

En recette pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **135 148,99 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-**DECIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice **2024 :**

Au compte 1068 – Réserves : 135 148,99 €

Au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté :710 259,15 €

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Vu les demandes de subventions des associations (bilan 2022 et budget prévisionnel 2023),

Vu l'avis de la commission des finances,

Madame la maire propose les subventions suivantes :

Amicale St Garennaise **1600 €**, Comité des Fêtes **6000 €**, Les Voix Normandes **300 €**, CFAIE du Val de Reuil **225 €**, MFR de Mortagne au Perche **100 €**, Bibliothèque de St Pierre la Garenne **3 500 €**, Union Culturelle St Pierre la Garenne Michel Fournier **500 €**, Sauvegarde de l'environnement **200 €**, La Croix rouge **500 €**, Les Restos du cœur **400 €**, Société Protectrice des Animaux **100 €**, Agir pour Becquerel **400 €**, Association Charline **300 €**, ASALEE **320 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ACCEPTE les demandes de subvention.

-DEMANDE d'ouvrir les crédits de **14 445 €** au compte 65748 au budget 2024.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION SPORTIVE SPLG

Monsieur SAUNIER Alain, président de l'association sportive, est sorti de la salle du conseil, par conséquent il ne prend pas part au vote.

Au vu du bilan 2023 et le budget prévisionnel 2024, madame la Maire propose d'allouer la somme de 14 500 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-ACCEPTE de verser **14 500 €** à l'association sportive SPLG au titre de la subvention 2024.

-DEMANDE d'ouvrir le crédit de 14 500 € au compte 65748 au budget 2024.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE

Monsieur Jean-Michel GUERIN, président de la Société de Chasse, est sorti de la salle du conseil, par conséquent il ne prend pas part au vote.

Au vu du bilan 2023 et le budget prévisionnel 2024, madame la Maire propose d'allouer la somme de 500 € à la société de Chasse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-ACCEPTE de verser **500 €** à la Société de Chasse au titre de la subvention 2024.

-DEMANDE d'ouvrir le crédit de 500 € compte 65748 au budget 2024.

ATTRIBUTION DES AIDES

Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des énergies, madame la maire propose de poursuivre les aides. A la place de l'aide « Apprendre à nager », en concertation avec le conseil municipal, madame le Maire propose de créer l'aide aux « Activités sportives ou Culturelles »

Madame la maire propose :

Activités sportives ou Culturelles : **50 €** par an, par enfant scolarisé en classe de CP jusqu'au CM2, sur présentation de la facture à condition que le ou les parent(s) est ou sont inscrit(s) sur les listes électorales, habitant(s) Saint Pierre la Garenne depuis plus de 3 mois. Les justificatifs sont à

déposer entre le 1er septembre au 15 novembre de l'année N pour un versement avant le 31 décembre de l'année N.

Centre Aéré : **6 €** par jour/par enfant pendant les vacances d'été (juillet/août), être habitant de la commune depuis plus de 3 mois. Prise en charge soit du mois de juillet ou août.

Permis de conduire : **250 €** par personne âgée de 16 à 21 ans, subvention versée en une fois, à condition d'être habitant de la commune (justificatif de domicile de moins de 3 mois à présenter), être recensé pour les jeunes de 16 ans à 18 ans ou être inscrit sur les listes électorales pour les plus de 18 ans.

Dans le cadre scolaire, séjour Socio-Culturel et Linguistique, Classe sportive, classe de

neige : **200 €/par enfant/ par an**, être habitant de la commune depuis plus

de 3 mois et être âgé entre 11 ans et 20 ans, sur présentation d'une facture de l'établissement scolaire.

Chauffage : Aide versée une fois par an, être habitant de la commune depuis plus de 3 mois, être inscrit sur les listes électorales et être âgée de plus de 65 ans :

- **pour un foyer fiscal** dont le revenu fiscal est inférieur à 10 000 € : **400 €**

- **pour un foyer fiscal** dont le revenu fiscal est compris entre 10 000 € et 17 000 € : **300 €**

- **pour un foyer fiscal** dont le revenu fiscal est inférieur à 25 000 € : **250 €**

Les justificatifs sont à déposer avant le 31 décembre année N, pour que l'aide soit versée en février N+1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**ACCEPTÉ** d'allouer ces subventions sur les critères indiqués,

-**DEMANDE** d'ouvrir les crédits au compte 65741 « Subventions aux ménages » au budget 2024 pour la somme de **14880 €**.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ECOLIERS

Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation du carburant et des fournitures scolaires madame la maire propose au conseil municipal de revoir les critères des subventions allouées à nos écoliers.

Fournitures scolaires (compte 6067) : 60 € par enfant

Voyage scolaires et déplacements (compte 6251) : 50 € par enfant

Livres de Prix (compte 65132) : 20 € par enfant du PS au CM2 + 20 € pour les dictionnaires des CM2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-**ACCEPTÉ** d'allouer ces subventions sur les critères indiqués,

-**DEMANDE** d'ouvrir les crédits correspondants aux comptes indiqués ci-dessus.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024 DE SAINT PIERRE LA GARENNE-ETAT 1259

Madame le Maire explique que les taxes sont décidées pour une part par l'Etat, et pour une autre part par le Conseil Municipal.

Madame le Maire propose de ne pas réviser les taxes pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas réviser les taxes

d'imposition et des taxes directes locales pour l'année 2027, elles restent donc inchangées, à savoir :

Taxe foncière (bâti)

36,63 %

Taxe foncière (non bâti) **48,82 %**

Taxe d'Habitation (résidence secondaire) : **9,63 %**

BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire donne lecture aux membres présents du budget de l'année 2024 :

Section de Fonctionnement : 1 803 471,56 €

Section d'Investissement : 947 348,99 €

La section d'investissement comprend les programmes suivants :

Salle des Fêtes : Rénovation énergétique et création de toilettes pour PMR, achat d'une armoire froide,

Voirie : rue du Gratte Paille, pose potelet rue de l'Île, Chemin de Tourneville,

L'enfouissement des réseaux rue des Perruques et rue des Farguettes par le SIEGE 27,

Mairie : Mise en sécurité de la porte d'entrée,

Ecole rénovation toiture et menuiseries extérieures, pose de stores, achat vélos et draisennes

Sécurité civile : pose de bornes incendie et réparation des bornes,

Service Technique : tracteur, broyeur, petits matériels,

Salle de l'Age d'Or : mise aux normes électriques et mise en place d'un programmeur chauffage, électroménagers, Rénovation

énergétique/menuiseries extérieures,

Maison des Farguettes : pose d'un poêle à pellets, pose d'un sous-compteur eau, rénovation cuisine/électroménager

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de 2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUIN 2024

Le Mardi 11 Juin 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie à 18H30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mme BOURGEOIS Liliane, M. BERTRAND Alain, M. DUVAL David, Mme GIRBAL Martine, Mme SALIOU Sandrine, M. SAUNIER Alain, M. TRANCHEVEUX Jacky.

Absents excusés : M. GUERIN Jean-Michel, M. MERIEULT Stéphane

Absents donnant pouvoir : Mme LE SPIGAIN Marianne a donné pouvoir à Sandrine SALIOU, Mme BAGOT Estelle a donné pouvoir à M. DUVAL David, M. FERY François a donné pouvoir à Mme BOURGEOIS Liliane, M. Bryan LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain SAUNIER.

CREANCES A PROVISIONNER

Madame le Maire indique à l'assemblée que des créances de plus de deux ans restent non recouvrées par le Trésor Public, par conséquent il convient de provisionner ces dettes, plus précisément :

Dettes de madame DROUET Kelly de 84.29 €

Dette de madame LAROCHE
Caroline : 8.25 €

Soit un total de 92.54 €

La DGFIP nous demande de provisionner la somme de 93 € au compte 6817.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de provisionner la somme de 93 € au titre des créances douteuses et ou contentieuses,

- **DIT** que la somme de 93 € sera à mandater en dépenses de l'exercice 2024 au compte 6817,

- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ACHAT D'UNE ARMOIRE FROIDE POUR LES ASSOCIATIONS

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de changer l'armoire froide qui se trouve dans les locaux du Comité des fêtes et l'association sportive.

AOC Froid : 3087,60 € TTC, soit 2573 € HT

En plus-value : 2 grilles + 2 jeux de glissières : 51 € x 2 = 102 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**ACCEPTÉ** le devis d'AOC FROID d'un montant 2675,00 € HT soit 3210,00 € TTC.

-**DIT** que le montant de l'armoire froides sera mandaté au budget 2024 au compte 2184.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGLOMMERATION SEINE EURE

Considérant la nécessité de renouveler le matériel vieillissant des associations,

Vu le devis d'AOC FROID Pour un montant de 2675 € HT, 3210 € TTC

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

La Case : 1337,50 € H.T

La Commune : 1337,50 € H.T

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de renouvellement du matériel du service technique pour un montant de **2675,00 € HT, soit 3210 € TTC.**

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour un montant de **2675 € HT,**

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Seine Eure,

- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUGMENTATION DES TARIFS DES REPAS CANTINE DE CONVIVIO

Dans le cadre du contrat avec Convivio, la révision des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2024, valable pour l'année 2024/2025 est de :

Déjeuner adulte 4 composants : **2,8911 € H.T / 3,0501 € TTC** par repas

Déjeuner enfant 4 composants : **2,7978 € H.T / 2,9517 € TTC** par repas

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-**ACCEPTÉ** les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024,

AUGMENTATION DES TARIFS PERISCOLAIRES (CANTINE et GARDERIE)

Actuellement, le repas cantine est facturé à 3,40 €, le forfait mensuel

de la garderie est de 38 € et 2€ par jour en cas de fréquentation de moins de cinq jours.

Madame la maire propose d'augmenter les tarifs du périscolaire :

Repas cantine enfant : **3,45 €**

Repas non commandé « Tarif majoré » : **5,00 €**

Tarif Garderie : **40 € le forfait mensuel** et **2,50 €** par jour en cas de fréquentation de moins de 5 jours par mois.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les tarifs cantine et garderie à partir du 1^{er} septembre 2024 comme indiqué ci-dessus.

DEVIS BORNES INCENDIE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDIS a réalisé un état des lieux. Il s'avère qu'il reste des zones non couvertes.

A notre demande, Véolia propose les devis de QUATRE bornes situées :

Rue du Val Asselin (Construction de 2 nouvelles maisons)

Rue de l'Eglise/ Résidence les Myosotis (non couvert)

Rue du Gratte Paille/Impasse Chambellan (non couvert) Rue de l'Ancien Prieuré

La totalité des devis représente la somme de 17084,84 € TTC.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

ACCEPTÉ les devis de Véolia pour la somme de 17096,84 €,

S'ENGAGE à ouvrir les crédits au budget 2024, au compte 21538.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT ET AU TITRE DE LA DETR AUPRES DE L'ETAT

Considérant la nécessité de renouveler le matériel vieillissant des associations,
Vu la nécessité de couvrir au maximum la défense incendie de la commune,

Vu les devis de Véolia pour un montant de **14 247,36€ HT**, 17096,84 € TTC

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Le Fond Vert : 5 698,94€ H.T (40 %)

DETR : 4 274,21 € H.T (30 %)

La Commune : 4 274,21 € H.T (30 %)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération de défense incendie pour un montant de **14 247,36€ HT**, 17096,84 € TTC.

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour un montant **14 247,36€ HT**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du « FONDS Vert » et de la DETR auprès de l'Etat,

- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

Le Mardi 3 Septembre 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie à 18H30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

Membres présents : Mme BAGOT Estelle, BOURGEOIS Liliane, M. BERTRAND Alain, M. DUVAL David, M. FERY François, Mme GIRBAL Martine, M. GUERIN Jean-Michel, M. Bryan LEFEBVRE, Mme LE SPIGAIN Marianne, M. MERIEULT Stéphane, Mme SALIOU Sandrine, M. SAUNIER Alain, M. TRANCHEVEUX Jacky.

DEVIS VOIRIE RUE DE L'EGLISE

Madame Saliou a quitté la salle pour ne pas prendre part au vote

Madame le Maire propose, à l'assemblée de réaliser des travaux rue de l'Eglise, devant les nouvelles maisons N°2 et N°4. Ces travaux consistent à la fourniture et pose de 13 ml de caniveaux, ainsi les ruissellements provenant de la route Nationale 15 ne rentreront plus dans leur propriété

Devis Agnès TP 1500 €
Devis DSTP 1380 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de DSTP de 1380 € TTC,

AUGMENTATION DU TARIF CIMETIERE

Madame le Maire estime que les tarifs du cimetière sont à augmenter comparativement à d'autres communes, nos prix sont trop bas.

Madame le Maire propose seulement des concessions de quinze ou trente ans. Les concessions de cinquante ne se font plus.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

Concession cimetière :

30 ans 300 € pour 2 places ou
600 € pour 4 places
15 ans 150 € pour 2 places ou
300 € pour 4 places

Cavurne (0,60x0,60 pouvant recevoir 4 urnes) :

15 ans : **150 €**
30 ans : **320 €**

Concession columbarium

(coffre en granit) :
30 ans : **500 €** / case
50 ans : **700 €** / case

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECIDE d'accepter les nouveaux tarifs du cimetière à compter du 3 sept. 2024.

ENVIRONNEMENT – PROJET DE REVISION DU CLASSEMENT SONORE PORTANT SUR LES INFRASTRUCTURES DU RESEAU ROUTIER DU DEPARTEMENT RAPPORT

Madame le Maire rappelle que la réglementation relative à la lutte contre le bruit a pour objectif de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer une gêne aux personnes exposées et de nuire à leur santé. Cette réglementation met notamment l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les instructeurs de transports terrestres.

L'article L. 571/10 du code de l'environnement traduit cette volonté en imposant l'établissement d'un classement sonore de ces voies en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Dans le département de l'Eure, le classement sonore des infrastructures de transports terrestres a été établi par l'arrêté

préfectoral du 13 décembre 2011. Compte tenu de son ancienneté il doit être révisé.

Seules les voies routières dont le trafic est supérieur à 5000 véhicules par jour ainsi que les voies ferroviaires dont le trafic est supérieur à cinquante trains par jour, font l'objet d'un classement sonore.

Les caractéristiques sonores des infrastructures routières et ferroviaires permettent à partir d'une méthode nationale de classer les voies en cinq catégories selon l'intensité des nuisances sonores.

Ce classement permet de déterminer, après consultation des communes, les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de ces infrastructures, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments, et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'émettre un **AVIS FAVORABLE** au Projet de révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaire de l'Eure.

DIT qu'une fois approuvé le classement sonore devra être intégré au PLUi valant Scot pour réglementer l'isolation acoustique des bâtiments qui seront construits dans les secteurs bruyants.

INSTAURATION DES PRIMES DE MEDAILLE DU TRAVAIL

Madame le Maire souhaite récompenser par une prime les agents qui ont obtenu une médaille pour leur travail accompli. Madame le Maire propose :

- l'échelon « argent » décerné après 20 années de services ; 500 €

Après avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

-ACCEPTER le montant de la prime énoncée ci-dessus.

-D'OUVRIER les crédits au budget 2024.

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (PLUi valant SCoT)

RAPPORT

Madame le Maire rappelle que par arrêté n°23A45 en date du 28 septembre 2023, le Président de l'Agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n°4 du PLUi valant SCoT. Par délibération n°2023-261 en date du 19 octobre 2024, le conseil

communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a défini les modalités de concertation de cette procédure.

Le PLUi valant SCoT a été approuvé par délibération en date du 19 décembre 2019. Le code de l'urbanisme permet l'évolution des documents d'urbanisme par la voie d'une procédure de modification (articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'urbanisme) dès lors qu'il s'agit de modifier le document sans remettre en cause l'équilibre défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). C'est le cas de la présente procédure.

La modification n°4 du PLUi valant SCoT a pour objet de : Procéder à des modifications du règlement écrit, de règles

graphiques, des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),

Les modifications réglementaires ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de projets urbains, de rectifier des erreurs matérielles, de faciliter la lecture, la compréhension et donc l'application du règlement.

Le dossier de la modification n°4 du PLUi valant SCoT a été notifié aux personnes publiques associées et à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 26 juillet 2024.

En matière d'approbation des documents d'urbanisme, la procédure ne peut être approuvée par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qu'avec l'avis préalable du Conseil municipal prévu par l'article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

-DECIDE d'émettre un **AVIS FAVORABLE** sur la modification n°4 du PLUi valant SCoT et son approbation par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

-DIT que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et sera transmise à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Plan Local d'Urbanisme INTERCOMMUNAL VALANT Scot,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R421-27,

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

VU le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007,

CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE (modalités du vote à préciser) :

DECIDE d'instituer, à compter du 03/09/2024, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

VENTE DE LA MAISON DU SOURD

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la

gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Vu l'offre de monsieur et madame Bressy Franck au prix de 70 000 € net vendeur.

Considérant que l'immeuble sis 5 rue de Pacy appartient au domaine privé communal, Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé 5 rue de Pacy établie par le service des Domaines,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique),

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Saint Pierre la Garenne évalués par les agents immobiliers,

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation et la transformation de ce local en maison d'habitation,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE l'aliénation de l'immeuble sis 5 rue de Pacy ;

ACCEPTE l'offre de monsieur et madame Bressy Franck,

AUTORISE Madame le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, à monsieur et madame Bressy Franck, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Création avec des fruits des anneaux devant l'hôtel de la Case à Louviers



Spectacle de rue lors du passage de la flamme à Louviers sur le parvis de la mairie.



Passage de la flamme olympique à Louviers